



Mesure recommandees et force exécutoire

Par **bagheraa**, le **20/08/2010** à **17:20**

Bonjour,rrrrNous avons déposé un dossier à la commission de surendettement, en juillet 2009.rn 1)nous avons émis des observations écrites pour la Chambre d'exécution du surendettement en date du novembre 2009, suite à une vérification de créance et le juge a statué, sur les chiffres, force exécutoire. La banque n'a pas émis d'observations.rnCette banque contourne la décision force exécutoire de novembre 2009, et produit de nouveau des sommes incohérentes qu'elle fourni à la commission de surendettement, pour l'audience des mesures recommandées (proposition de plan)et demande la vente du bien. rn 2)Lors de mesures recommandées précédentes, les taux légaux n'ont pas été appliqués pour le plan par la banque et par la commission de surendettement.rn 3)Nous avons du produire de nouveau des observations écrites auprès du juge, car nous contestons. Jugement la semaine prochaine. rnNous avons l'intention de faire appel, si la décision était à notre désavantage.rnQuelle conseils pouvez vous nous apporter pour la suite à venir ?rnCordialement.